

**RAPPORT N° 96/8-49**  
**au Conseil Municipal**

**OBJET**

**LANCEMENT DE L'ETUDE DE MISE A JOUR**  
**DES FILIERES DE DEVELOPPEMENT DU POLE TECHNOLOGIQUE**  
**SUR LES TERRAINS DU CERF**

En 1992, le Conseil Municipal a engagé une étude sur la faisabilité économique, technique et financière d'un parc technologique sur les terrains du CERF.

Cette étude, terminée en 1993, a conclu que ce site urbain proche de l'Université, des grandes infrastructures de communication et de voirie, présente les qualités requises pour une opération d'aménagement de grande qualité, et que la Ville pourrait y développer un pôle technologique de vingt hectares environ.

Parallèlement à l'étude d'aménagement et à la procédure de création de ZAC en cours de lancement, il apparaît aujourd'hui nécessaire de réaliser une étude complémentaire à celle de 1993, notamment pour sa partie économique en réactualisant les filières d'activités économiques proposées initialement.

Cette étude devra en outre préciser :

- les nouvelles filières susceptibles d'être développées sur le pôle technologique ;
- la typologie des secteurs d'activités conformes aux filières identifiées et recensées (tant au niveau local que dans la zone Océan Indien, voire au niveau national) ;
- les formations professionnelles et/ou continues découlant des filières retenues pour le pôle technologique.

De manière pratique, cette étude définira le choix des secteurs d'activités à développer sur le parc et identifiera les entreprises ayant marqué leur intérêt pour une implantation dans le parc technologique. Les conditions substantielles de base du cahier des charges vous sont présentées en annexe.

Je vous demande, en conséquence :

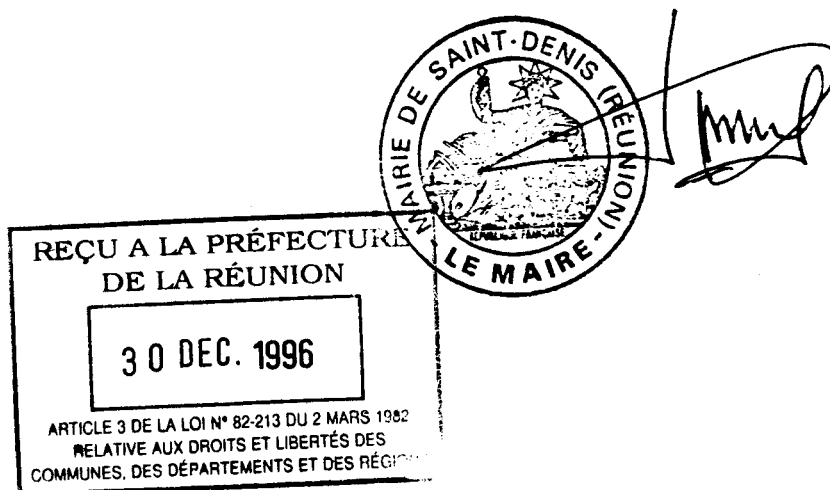
- d'approuver le lancement de l'étude de mise à jour des filières d'activités économiques ;

## RAPPORT N° 96/8-49

- de m'autoriser à lancer un avis d'appel à la concurrence auprès de bureaux d'études et à passer un marché négocié sur la base de l'article 104-1-10° du Code des Marchés Publics ;
- de m'autoriser à inscrire les crédits nécessaires au Budget Primitif de l'exercice 1997 pour un montant de 385 000 F TTC ;
- de m'autoriser à solliciter les subventions correspondantes respectivement auprès de l'Etat, de l'Europe (FEDER), de la Région et du Département.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**LE MAIRE**  
**Michel TAMAYA**



**DELIBERATION N° 96/8-49  
du Conseil Municipal  
en séance du vendredi 13 décembre 1996**

**OBJET**

**LANCEMENT DE L'ETUDE DE MISE A JOUR  
DES FILIERES DE DEVELOPPEMENT DU POLE TECHNOLOGIQUE  
SUR LES TERRAINS DU CERF**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (ancien Code des Communes) ;

Sur le RAPPORT N° 96/8-49 du Maire ;

Vu le rapport de Dominique RIVIERE, 10ème Adjoint au Maire, présenté au nom des Commissions Développement Economique/ Economie Alternative, et Entreprise Municipale/ Finances ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE  
(7 abstentions dont 2 votes par procuration)**

**ARTICLE 1**

Approuve le lancement de l'étude de mise à jour des filières d'activités économiques du pôle technologique sur les terrains du CERF.

**ARTICLE 2**

Autorise le Maire à lancer un avis d'appel à la concurrence auprès de bureaux d'études et à passer un marché négocié sur la base de l'article 104-1-10° du Code des Marchés Publics.

**ARTICLE 3**

Autorise le Maire à inscrire les crédits nécessaires au Budget Primitif de l'exercice 1997 pour un montant de 385 000 F TTC.

**DELIBERATION N° 96/8-49**

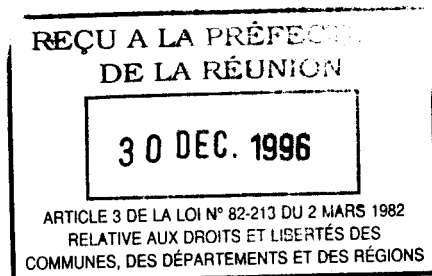
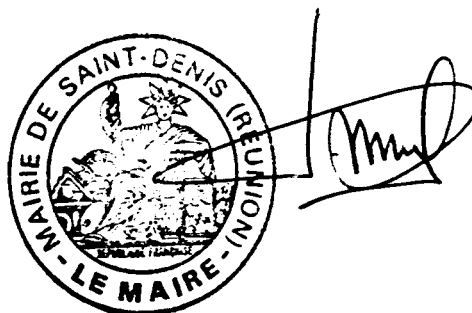
**ARTICLE 4**

Autorise le Maire à solliciter les subventions correspondantes respectivement auprès de l'Etat, de l'Europe (FEDER), de la Région et du Département.

---

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le **19 DEC, 1996**

**LE MAIRE**  
**Michel TAMAYA**



**ANNEXE DU RAPPORT N° 96/8-49  
au Conseil Municipal  
en séance du vendredi 13 décembre 1996**

**LANCEMENT DE L'ETUDE DE MISE A JOUR  
DES FILIERES DE DEVELOPPEMENT DU POLE TECHNOLOGIQUE  
SUR LES TERRAINS DU CERF**

**Conditions substantielles de base du Cahier des Charges**

**I - OBJET DE L'ETUDE**

Suite à l'étude de faisabilité économique d'un parc technologique sur les terrains du CERF à Saint-Denis réalisé en 1993 qui a conclu à la viabilité d'un pôle technologique d'une vingtaine d'hectares environ, il apparaît opportun aujourd'hui, à l'approche de la réalisation des études techniques d'aménagement du site et du montage d'un dossier de ZAC, de mettre à jour les filières de développement recensés initialement par rapport aux atouts économiques de la Ville et d'identifier de nouveaux thèmes d'activités porteurs pour la pérennité du projet.

**II - OBJECTIFS PRINCIPAUX**

Cette étude devra :

1. Définir les filières d'activité économique susceptibles de se développer sur le site. Pour cela il appartiendra au Bureau d'étude de réaliser :
  - une approche macro-économique prospective d'un tel projet sur La Réunion ;
  - la mise à jour des trois filières proposées dans l'étude de faisabilité réalisée par Auguste Thouard Conseil :
    - . filière agricole et agro-alimentaire,
    - . filière bâtiment et génie civil,
    - . filière pharmaceutique et biomédicale.

Il s'agira ainsi d'analyser l'évolution de ces filières à La Réunion et à Saint-Denis en particulier, de tester leur pertinence pour leur maintien ou non sur le pôle technologique dans leur conception initiale ou moyennant certaines adaptations nécessaires.

Identifier et proposer de nouvelles filières professionnelles conformes aux axes de développement économique de la Ville, l'image d'un parc d'activités à haute valeur ajoutée et à potentiel de développement. Cette étude de filière pourra être menée notamment dans les domaines de compétence reconnus au niveau national et international des centres de recherche de la Réunion. Il pourra être intéressant de prendre appui, d'une part, sur les services Recherche et Développement des entreprises régionales et, d'autre part, sur les centres de recherche appliquée d'organismes privés ou publics et sur l'Université.

2. Définir la typologie des secteurs d'activités conformes aux filières identifiées et recensées ci-dessus. Les propositions de secteurs d'activités devront porter à la fois sur les filières initiales maintenues si nécessaire voire réadaptées et sur les nouvelles filières proposées.

## ANNEXE DU RAPPORT N° 96/8-49

Parallèlement à ces secteurs d'activités, l'étude devra préciser les choix d'entreprises en découlant aptes à s'implanter sur le pôle technologique. Le choix de ces entreprises portera en priorité sur des entreprises locales voire régionales susceptibles d'envisager une délocalisation ou une extension- diversification de leurs activités sur le site du CERF. Le choix portera également sur des entreprises de la zone Océan Indien sur le choix d'établissements implantés sur le territoire national désireux de réussir une délocalisation outre-mer.

Cette identification d'entreprises devra se limiter à des contacts ou entretiens (notamment téléphoniques) à partir d'un questionnaire-guide d'entretien préalablement établi. Les déplacements hors Réunion devraient demeurer exceptionnels et marginaux.

3. Proposer les formations professionnelles et/ou continues publiques ou privées découlant des filières retenues pour le pôle technologique.

L'étude devra faire apparaître les besoins de formation par filière et par niveau d'activités en cohérence notamment avec le schéma régional des formations professionnelles. Pour chaque formation proposée, il conviendra :

- d'évaluer la demande prévisionnelle émanant des besoins des personnels des entreprises mais aussi des personnels des organismes de recherche et d'une manière générale tous ceux qui évoluent dans les filières de développement du parc ;
- d'identifier les organismes de formation susceptibles de dispenser ces nouvelles formations.

---

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le 19 DEC. 1996

LE MAIRE  
Michel TAMAYA

